

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 11 avril 2019

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille dix neuf-----

et le 11 avril

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

04/04/2019

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
04/04/2019

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, MM.
LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, Mme MONDIN-SEAILLES
Christiane, M. LABEYRIE Nicolas, Mme CUZACQ Geneviève, M. LANSMANT
Sébastien, Mme CARRERE Amandine, M. CABANNES Pierre, M. CASTAY
jean-Marc.

Excusés : Mmes DESPAX Nelly (donne procuration à M. BEZERRA Gérard),
DAL BEN Carine, PLOQUIN Cécile.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Excès de vitesse et conduite dangereuse dans le village

M. Nicolas LABEYRIE fait part du mécontentement d'habitants sur la conduite dangereuse de certains conducteurs dans les rues du village.

M. le Maire rappelle qu'il avait déjà évoqué ce problème en conseil municipal, signalé plusieurs fois ces faits à la gendarmerie et lui-même avait sermonné un conducteur pour ses excès de vitesse en essayant de lui faire prendre conscience du risque de tuer une personne.

Des membres de deux familles locataires sont identifiés rue Aurensan et Place de l'Hôtel de Ville pour conduite dangereuse dans le village.

Ces personnes posent d'autres problèmes, tels que de laisser des enfants en bas âge livrés à eux-mêmes dans les rues du village jusqu'à des heures tardives la nuit, les mettant à la merci d'être percuté par un véhicule.

Ces mêmes personnes ont pris pour habitude de faire des travaux de mécanique dans la rue, polluant les sols avec de l'huile de vidange ou du carburant.

Parfois ils font des essais moteurs à minuit réveillant tout le quartier.

Rappelés à l'ordre plusieurs fois par le Maire, ils passent outre.

Faits aggravants, ces deux familles, reçoivent beaucoup de visiteurs, de jour comme de nuit, qui ont souvent le même comportement au niveau conduite dangereuse dans les rues du village et sont aussi à l'origine de tapages nocturnes.

Au cours du débat, il a été évoqué aussi que ces familles semblent avoir une certaine conception du carburant qu'ils doivent mettre dans leurs véhicules diesel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal demande à M. le Maire d'intervenir une fois de plus auprès de la gendarmerie pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le plus vite possible ces comportements irresponsables et dangereux avant qu'il n'arrive un drame dans le village.

Fait à MONTREAL le 11 avril 2019.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.